



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

**MULHOUSE-BRUNSTATT-DIDENHEIM**

**REAMENAGEMENT DES RUES LAENNEC ET MANGENEY ET RÉALISATION  
D'UNE LIAISON NOUVELLE ENTRE LA RUE LAENNEC ET LA RD 21**

**CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE ET DE GESTION ULTÉRIEURE**

**Présidence de :** M. Eric STRAUMANN

**PRESENTS :**

MM. ADRIAN, BECHT, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. GRAPPE, HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mmes SCHMIDIGER, VALLAT, MM. VOGT, WITH.

**ABSENT :** M. TRIMAILLE

**EXCUSES :**

M. BIHL, Mmes GROFF, JENN.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CG-2015-1-5-1 du 23 janvier 2015, relative à la première révision des Contrats de Territoire de Vie 2014-2019,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CG-2015-2-5-1 du 19 février 2015 relative à la validation des autorisations de programme et autorisations d'engagement complémentaires,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CG-2017-2-3-1 du 17 mars 2017 relative à la Politique des Routes, des Transports, des Déplacements, des Grands Equipements et Infrastructures de Communications,
- VU l'avis favorable de la Commission de la Voirie, des Infrastructures et des Transports lors de sa réunion du 2 juin 2017,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve la convention de co-maitrise d'ouvrage et de gestion ultérieure avec la Ville de Mulhouse et la Ville de Brunstatt-Didenheim pour le réaménagement des rues Laennec et Mangeney et la réalisation d'une liaison nouvelle entre la rue Laennec et la RD 21, annexée à la présente délibération ;
- Autorise le Président du Conseil départemental à signer cette convention et, le cas échéant, à procéder à des modifications mineures qui s'avèreraient nécessaires ;
- Accorde les deux participations afférentes au titre du Contrat de Territoire de Vie de la Région Mulhousienne 2014-2019, pour un montant total de 2 265 000 €, selon les caractéristiques suivantes :

Projet :	<b>11-3 Aménagement des rues Docteur Laennec et Mangeney</b>
Maître d'ouvrage :	MULHOUSE
Localisation :	MULHOUSE
Numéro d'opération :	CTV02118
Montant du projet :	2 020 000 € HT
Montant subventionnable :	2 020 000 € HT
Taux :	75 %
Subvention :	<b>1 515 000 € (versée en 15 acomptes annuels)</b>
Imputation budgétaire :	Programme K215, imputation 204-628-204142-35721-006 AP2015
Cofinancement	Commune de BRUNSTATT-DIDENHEIM : 181 800 € Ville de MULHOUSE : 323 200 €

Projet :	<b>11- 4 Aménagement d'une voie de liaison entre la rue du Docteur Laennec et la RD 21</b>
Maître d'ouvrage :	MULHOUSE
Localisation :	MULHOUSE
Numéro d'opération :	CTV02119
Montant du projet :	1 500 000 € HT
Montant subventionnable :	1 500 000 € HT
Taux :	50 %
Subvention :	<b>750 000 € (versée en 15 acomptes annuels)</b>
Imputation budgétaire :	Programme K215, imputation 204-628-204142-35721-006 AP2015
Cofinancement	Commune de BRUNSTATT-DIDENHEIM : 375 000 € Ville de MULHOUSE : 375 000 €

- Précise que ces participations départementales feront l'objet de versements en 15 acomptes annuels
- 

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité